



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :53

Présents :35

Votants : 46

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-06-13

OBJET :

**TRAVAUX GEMAPI BOUBLE
VALIDATION DEVIS**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

Excusés remplacés par le suppléant : Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

AR Prefecture

063-200072080-20240723-CC20240613-DE
Reçu le 26/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 transférant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu la délibération n°CC2024-03-04 relative au vote budget exécutant pour 2024

Vu la délibération n°CC2022-04-11 du Conseil communautaire du 7 juin 2022 approuvant la participation au Contrat Territorial Sioule-Andelot et le programme d'actions 2023/2028,

Vu la décision du Président n°2024-25 validant le plan de financement prévisionnel pour les travaux sur la Bouble et le Chalamont pour les communes de Gouttières, Youx et Teilhet

Vu la demande de subvention déposée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental du Puy-De-Dôme

Considérant le retour de 1 devis pour les travaux de restauration de la morphologie de la Bouble sur les communes de Youx et Teilhet.

Propose au Conseil Communautaire :

- de valider la décision de retenir la société S.T.E pour ce chantier, pour un montant de 50 959€ HT et 61 150,80€ TTC
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

**S.T.E.**

COURNON, le 07/06/2024

DEVIS n° 00003365	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE ST-ELOY
Adresse des travaux : TEILHET	Rue des Chazelles 63700 SAINT ELOY LES MINES

Objet :

Restauration de la morphologie de la Bouble sur les communes de Youx et Teilhet

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
1	<u>INSTALLATION DE CHANTIER</u>					
1.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) la signalisation, l'implantation, la mise en place du chantier, la préparation et la remise en état complète du site après intervention.	F	1,00	280,00	280,00	20%
1.2	Selon les modalités définies dans le CCTP et l'offre du candidat, ce prix rémunère au Forfait (F.) la garantie de bonnes conditions d'intervention (du point de vue pollution du milieu aquatique : MES, etc.) et selon les phases la mise hors d'eau du chantier.	F	1,00	320,00	320,00	20%
	<u>Sous-total INSTALLATION DE CHANTIER</u>				<u>600,00</u>	
2	<u>OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES</u>					
2.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) toutes les interventions de gestion de la végétation (abattage sélectif) et des embâcles nécessaires à la restauration de la ripisylve de la Viouze dans le secteur de "Villevielle" sur la commune de Saint-Georges-de-Mons, y compris le traitement des produits de coupe et déchets ainsi que la remise en état du site au fur et à mesure de l'intervention.	ML	1 500,00	2,60	3 900,00	20%
	<u>Sous-total OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES</u>				<u>3 900,00</u>	
3	<u>OPÉRATION N°2 : RESTAURATION DES BERGES</u>					
3.1	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la mise en œuvre d'une fascine d'hélophytes, y compris reprofilage de la berge en déblai-remblai et mise en place d'une membrane géotextile en fibre de coco 740gr/m².	ML	95,00	72,50	6 887,50	20%
3.2	Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la réalisation de	ML	55,00	58,40	3 212,00	20%

Devis n° 00003365

063-200072000-20240723-CC20240613-DE

Reçu le 08/07/2024

Désignation

U. Quantité P.U. Montant H.T. TVA

peignes, y compris

- Rabattage des arbres, leur déplacement (issus de l'opération 1), leur mise en œuvre dans l'aménagement
 - La réalisation des peignes pour former les banquettes
 - La mise en œuvre des pieux et leur câblage pour assurer le maintien des aménagements.

**Sous-total OPÉRATION N°2 :
 RESTAURATION DES BERGES**

10 099,50

4 OPÉRATION N°3 : CRÉATION D'UN LIT DE COURS D'EAU

4.1	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la création d'un lit de cours d'eau d'une largeur comprise entre 0,90 m et 1,50m, y compris,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrassement d'un nouveau lit - La mise en forme des berges et des pentes des talus selon un profil naturel - La mise en eau du nouveau lit - Le comblement de l'ancien chenal 	ML	45,00	35,20	1 584,00	20%
4.2	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U.) la mise en place de seuils de diversification créés dans le lit</p>	U	4,00	309,00	1 236,00	20%
4.3	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) la mise en place d'une quinzaine de blocs de diversification</p>	F	1,00	376,00	376,00	20%
4.4	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au forfait (F.) la mise en place de la recharge granulométrique sur du lit dans les portions entre les fosses en 0-300 sur une épaisseur minimale de 10 cm.</p>	F	1,00	1 020,00	1 020,00	20%
4.5	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au Mètre Linéaire (ML) la mise en œuvre d'une fascine de saules dans les extrados des méandres créés, y compris reprofilage de la berge en déblai-remblai et mise en place d'une membrane géotextile en fibre de coco 740gr/m².</p>	ML	35,00	76,90	2 691,50	20%

**Sous-total OPÉRATION N°3 : CRÉATION
 D'UN LIT DE COURS D'EAU**

6 907,50

5 OPÉRATION N°4 : AMÉNAGEMENT DES PARCELLES AGRICOLES

5.1	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de passage à gué agricole engins (largeur comprise entre 5 et 6m) avec l'installation de bloque de pierre pour le passage des roues.</p>	U	3,00	1 492,00	4 476,00	20%
5.2	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère à l'unité (U) la réalisation de descente aménagée sur 1 rive</p>	U	15,00	1 260,00	18 900,00	20%
5.3	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML) la réalisation d'une clôture barbelé 3 rangs bovin</p>	ML	710,00	5,40	3 834,00	20%
5.4	<p>Selon les modalités définies dans le CCTP, ce prix rémunère au mètre linéaire (ML) la réalisation d'une clôture barbelé 4 rangs bovin</p>	ML	380,00	5,90	2 242,00	20%

**Sous-total OPÉRATION N°4 :
 AMÉNAGEMENT DES PARCELLES
 AGRICOLES**

29 452,00

AR Prefecture

Devis n° 00003365

063-200072080-20240723-CC20240613-DE
Reçu le 26/07/2024

COURNON, le 07/06/2024

Total H.T.	50 959,00 €
T.V.A. 20%	10 191,80 €
Total T.T.C.	61 150,80 €

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions Générales de Vente :



- Ce devis gratuit est valable 3 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Totalité selon facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet :   S.T.E 7, Rue Le Corbusier 63800 COURNON SIRET 424 222 655 0028	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de AXA Première Ligne Clermont Ferrand - N°37 867 03204, valable en France métropolitaine
Pour tout paiement par virement : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR76 1680 6051 0066 1135 6211 174 - BIC : AGRIFRPP668

Référence	Récapitulatif	Prix U.	Quantité	Montant H.T.
1	INSTALLATION DE CHANTIER	600,00	1,00	600,00 €
2	OPÉRATION N°1 : GESTION DE LA VÉGÉTATION ET DES EMBACLES	3 900,00	1,00	3 900,00 €
3	OPÉRATION N°2 : RESTAURATION DES BERGES	10 099,50	1,00	10 099,50 €
4	OPÉRATION N°3 : CRÉATION D'UN LIT DE COURS D'EAU	6 907,50	1,00	6 907,50 €
5	OPÉRATION N°4 : AMÉNAGEMENT DES PARCELLES AGRICOLES	29 452,00	1,00	29 452,00 €